



# Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2019

## Introduction

Le PCDR est arrivé à son terme de validité le 8 juillet 2015. Celui-ci a été actualisé en vue de prolonger sa durée de validité. Le PCDR actualisé a été approuvé par la CLDR le 9 juin 2015 et par le Conseil communal le 25 juin 2015. Suite à la présentation du 7 octobre 2015, la CRAT a émis un avis favorable pour une période de validité d'un an et propose de limiter les subventions du développement rural au projet d'aménagement du centre d'Esneux. En date du 25 février 2016, le Gouvernement wallon a à nouveau approuvé la prolongation du PCDR pour une durée de deux ans. Le PCDR d'Esneux est donc arrivé à échéance en février 2018.

Notons que la dernière convention octroyée par la DDR en faveur de la fiche-projet 1.1 « ESNEUX : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux » de ce dernier PCDR est restée ouverte après le terme de cette ODR et a dès lors continué à réunir la CLDR en 2019.

Vu l'actualisation du PCDR en 2016, pour une durée de deux ans, la priorisation des fiches-projet a changé. Les fiches ne portent donc plus la même numérotation que dans le PCDR 2010-2015. Dans ce présent rapport, la numérotation est identique à celle du PCDR actualisé.

## 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	5	ESNEUX (Entité) : Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme	173 381€	CGT Commune
<b>Stade d'avancement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le bâtiment, situé Place du Roi Albert à Tilff, a été acquis par la commune avec l'aide des subsides du CGT. Un dossier de demande de subsides pour les aménagements a également été introduit au CGT.</li><li>• Le 17 janvier 2014, la Commune a reçu un courrier l'informant de la signature d'un arrêté d'octroi d'une subvention de 74.504 € pour l'aménagement de l'Office du Tourisme d'Esneux Tilff.</li><li>• L'Office du Tourisme a ouvert ses portes le 27 juin 2014.</li></ul>				

## 2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	1	ESNEUX : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux	5 259 610,39 € TVAC  Ministre V. DE BUE : 150 000 € (Appel à projet remporté)	Développement rural : 704.120,76 € (Convention-réalisation signée par le Ministre COLLIN le 13 mars 2018)  Espaces verts : 84.407,93 €  Appel à projets visant à <i>Améliorer le cadre de vie des citoyens et l'attractivité des lieux de centralité des communes</i> lancé par V. DE BUE : 150.000 € (projet retenu)

⇒ En date du 16 janvier 2020, le Conseil communal d'Esneux a décidé d'abandonner le projet lié à la fiche-projet 1.1. Cet abandon fait suite à l'augmentation considérable de la part communale (4 272 045,85 €) par rapport aux estimatifs de 2007 (+- 980.000€) puis de 2018 (+- 2.000.000€) lors de l'actualisation de la fiche. La Commune pourrait assumer cette part communale mais elle se ferait au détriment d'autres dossiers.

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
/	/	/	/	/
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Signature de la convention-faisabilité				
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2007	2007	25 juin 2015	2011
<b>Date des réunions durant l'année écoulée :</b>	<b>16/12/2019</b>	<b>Participants</b>	<b>??? participants</b>
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	<p>Le rapport de la CLDR joint en annexe présente le détail des réunions et des initiatives de la CLDR.</p> <p>Le long de l'année 2019, et malgré l'arrivée à échéance du PCDR d'Esneux en février 2018, les membres de la CLDR ont continué à se rassembler en faveur du suivi du dossier 1.1 « Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux ». Une réunion a eu lieu à cet effet.</p>		



## Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>1</sup>

**2019**

---

<sup>1</sup> Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	6 mai 2004
Approbation du PCDR par la CLDR	21 octobre 2009
Approbation du PCDR par le Conseil communal	25 novembre 2009
Approbation de l'actualisation du PCDR par le Conseil communal	25 juin 2015
Approbation du 1 <sup>er</sup> PCDR par le Gouvernement wallon	8 juillet 2010
Approbation de l'actualisation du PCDR par le Gouvernement wallon	25 février 2016
Durée de validité du PCDR	5 ans + 2 ans de renouvellement ⇒ 25 février 2018

## 2. Les réunions de la CLDR en 2019

Malgré l'arrivée à échéance du PCDR d'Esneux le 25 février 2018, la CLDR a été invitée à continuer à se rassembler le temps des travaux (encore projetés ou déjà en cours) relatifs au réaménagement du centre d'Esneux (projet ayant fait l'objet d'une dernière convention avant arrivée à cette échéance). Les membres se sont réunis 1 fois en 2019. Le PV est annexé à ce rapport.

### **CLDR plénière du 16 décembre 2019**

La séance du 16 décembre 2019 a consisté en l'explication aux membres de l'augmentation significative de la part communale concernant le projet du centre d'Esneux. En effet, depuis le lancement du projet en 2007 et l'actualisation en 2018, le budget des travaux a considérablement augmenté et malgré l'intervention du DR et d'autres pouvoirs subsidiaires, la Commune doit dépenser plus de 4.000.000€. Lors de cette réunion, il a été demandé à la CLDR de voter quant à la réalisation ou non de cette fiche-projet.

## 3. Initiatives de la CLDR

Les membres se sont concentrés sur l'avancement des différents travaux du centre d'Esneux.

## 4. Etat d'avancement des projets en convention

Fiche-projet 1.2: « Revalorisation économique, fonctionnelle et conviviale du centre d'Esneux »

En date du 16 janvier 2020, le Conseil communal d'Esneux a décidé d'abandonner le projet lié à la fiche-projet 1.1. Cet abandon fait suite à l'augmentation considérable de la part communale (4 272 045,85 €) par rapport aux estimatifs de 2007 (+- 980.000€) puis de 2018 (+- 2.000.000€) lors de l'actualisation de la fiche. La Commune pourrait assumer cette part communale mais elle se ferait au détriment d'autres dossiers.

## 5. Perspectives pour 2020

/

16 décembre 2019 à  
19h30

# PCDR

## Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :  
katty.burgeon@esneux.be  
Téléphone : 04/380.94.12

### Fiche 1.1 – Centre d’Esneux : devenir du projet

Mme IKER ouvre la réunion en justifiant aux membres la raison de leur convocation rapide à cette unique CLDR de 2019. Bien que le PCDR d’Esneux soit arrivé à son terme le 25 février 2018, la fiche-projet 1.2 du PCDR relative à la *revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d’Esneux* est toujours en convention-réalisation. Si l’on se base sur le calendrier du projet, les travaux devaient en effet commencer prochainement (2020 selon les derniers délais accordés). Des demandes de prolongations de délais ont en effet été introduites et accordées en 2019 (auprès de l’ancien Ministre du Développement rural, M. R. COLLIN, comme du Cabinet de l’ancienne Ministre Mme V. DE BUE). En cause : le retard des études attendues commandées par la Commune aux impétrants (VOO, RESA, PROXIMUS, LA CILE), relatives à la faisabilité du projet et à la pollution des sols, afin de pouvoir se baser sur une estimation la plus réelle possible des coûts qu’engendreront finalement un tel chantier. Il s’avère que cette étude a enfin été reçue par la Commune en ce début du mois de décembre 2019. Au regard de cette dernière estimation - inquiétante - des montants définitifs, la Commune n’a pas encore commandé le projet définitif au bureau d’études SWECO. Mme IKER tient en effet, et ce avant la tenue de l’imminent Conseil communal du 18 décembre prochain qui statuera officiellement sur le devenir de cet onéreux projet, à informer et à consulter les premiers concernés : les membres de la CLDR qui encadrent et suivent l’évolution de ce projet depuis 6 ans.

Mme IKER commence son exposé de la situation par la présentation d’un historique du budget de cette fiche-projet 1.2. En 2007, au moment de l’approbation du PCDR par la Région wallonne, le montant total pour cette fiche-projet pré-étudiée par le bureau d’études LACASSE était estimé à 980 000 €. En 2018, ce montant s’était finalement fortement élevé à 2 900 000 € (entendons par là : 704 000 € du Développement rural (DGO3), 150 000 € de la Ministre V. DE BUE, 133 000 € des Espaces verts (DGO3), et déjà environ 2 000 000 € pour la Commune).

### Présents :

A compléter par Katty  
EVRARD                   Alix,  
GREOVA.

En cette fin d'année 2019, après les 24 mois d'attente des résultats des carottages et les 13 mois d'attente des études des impétrants, l'estimation totale des travaux s'élève dangereusement à 5 259 610,39 €, dont 4 272 045,85 € devraient incomber à la Commune. Cette somme se justifie comme telle :

- Frais honoraires des architectes et entrepreneurs ;
- Imprévis (5% du montant total) ;
- Mission de gestion de coordination des gestionnaires de réseaux (10 % du montant total) ;
- Inflation des matériaux (+ 15% depuis 2015) ;
- Dépollution des sols (450 000 €) ;
- Réseautage VOO (30 000 €) ;
- Réseautage RESA (600 000 €) ;
- Armoires/coffres RESA (100 000 €) ;
- Autres impétrants/poses de conduites (115 000 €).

À la question à poser au Directeur financier : *Est-ce finalement finançable ou non ?* La réponse est oui. Néanmoins, honorer un tel projet fermerait la porte à toute une série de projets tout aussi essentiels (par exemple la prise en charge par la Commune des pensions des fonctionnaires).

S'ensuit une réflexion suggérée aux membres par Mme IKER : à savoir que le centre d'Esneux, améliorabile mais néanmoins satisfaisant, ferait dans tous les cas (mais peut-être dans une moindre mesure) l'objet de nouveaux aménagements de convivialité, une part communale de 4 272 045,85 € correspond-elle toujours aux objectifs de cette fiche-projet (revalorisation touristique, fonctionnelle et commerçante) ? Mme BURGEON intervient ensuite pour préciser qu'il n'est en outre pas impossible que le montant des travaux (et donc de la part communale - les trois subsides étant désormais fixés) s'élève encore, à savoir que même si le permis a bel et bien déjà été déposé et accepté pour ce projet, ses montants définitifs n'ont pas encore été établis par le bureau d'études SWECO (RESA, par exemple, serait encore amené à déplacer des arbres, ce qui représenterait une nouvelle démarche onéreuse).

Les réactions des membres sont les suivantes :

- Un membre souhaite savoir si dans tous les cas le centre de Tilff (projet en cours relatif au pont) sera bien réaménagé. La réponse est oui.
- Concernant le problème avéré de la pollution des sols, plus précisément le long du parcours de l'ancien canal, un membre rappelle qu'un ancien cahier de charges avait à la base stipulé qu'il était prévu que soit enlevée la vase du fond du canal (à déposer dans une prairie). Or, le canal a finalement été rebouché sans que ce point ait été respecté.
- Au début de la réflexion, un membre avait fait une étude comparative, relative à des revalorisations de centres, avec

des villes françaises. L'idée qu'il avait émise ensuite consistait à faire descendre l'Administration communale au centre d'Esneux comme moteur qui y assurerait le passage des citoyens et dès lors la fréquentation et la consommation. Son avis n'a pas changé : une telle revalorisation serait bien plus probante que de nouvelles routes. Il s'agirait d'une bonne alternative, voire même d'une priorité.

Mme IKER répond que cette idée de l'Administration communale comme moteur de fréquentation du centre faisait bien partie du premier projet. Un magasin y était aussi prévu. A. EVRARD poursuit en précisant que le Développement rural, qui n'y voyait pas une assez grande portée citoyenne, s'était finalement montré réticent quant à la subsidiation d'une maison communale. Mme IKER reprend en précisant que la création de cette dernière n'est pas imaginable actuellement. Pour rappel : si un financement communal était dans le passé prévu à cet effet, c'était moyennant la création d'un immeuble dont seule la rentabilité aurait pu aider la Commune à financer cette nouvelle Administration communale. Il s'avère depuis que le parking du nouveau bâtiment d'ELOY s'est imposé sur ce terrain communal (qui l'est néanmoins resté). En outre, l'immeuble ELOY s'est imposé depuis, et cela ferait trop de nouvelles constructions dans le paysage. Il manquerait aussi dès lors un espace vert (celui que le Développement rural exigeait) si une nouvelle infrastructure était encore construite dans le centre.

Un membre souligne qu'en soi la place d'Esneux est loin d'être un chancre urbain, et que si un aussi grand projet la concerne aujourd'hui, il ne faut pas oublier que c'est parce qu'à la base il s'agissait surtout d'y déplacer l'Administration communale.

S'il est désormais difficile d'imaginer une nouvelle Administration communale dans le centre d'Esneux (d'un point de vue paysager comme économique : impossible avant 10 ans), Mme IKER précise qu'il n'est cependant pas impossible que dans le futur cette dernière soit tout de même déplacée non loin du centre d'Esneux ; l'Administration communale pourrait donc bel et bien agir un jour comme moteur de fréquentation citoyenne à deux pas des commerces du centre.

- Un membre souhaite savoir combien il existe d'unités commerciales au centre d'Esneux. Mme IKER lui répond qu'elles s'y multiplient. En effet, si au début du projet les commerces battaient de l'aile, ils sont plus florissants aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Un membre rebondit sur ce point : honorer la fiche-projet en y réalisant des travaux pendant deux ans ne pourrait à court terme que leur nuire. Mme IKER réagit en précisant que le projet 1.2 du PCDR pourrait certes à long terme porter ses fruits, mais que ce serait en effet certainement en faveur des nouveaux

commerçants qui arriveront après les travaux, et non des commerçants actuels. Un autre membre reprend en précisant qu'à Tilff, en seulement deux mois de travaux (pont), certains commerçants ont déjà mis la clé sous la porte.

Un membre à cet effet cite l'exemple du centre de Tilff, qui ravit aujourd'hui tous ses commerçants, les mêmes qui pourtant jadis s'étaient érigés contre le projet de réaménagement. Un autre poursuit en précisant que la configuration est toute différente : si à Tilff les commerces étaient (et sont toujours) majoritairement des établissements HoReCa, ce n'est pas le cas d'Esneux (petites boutiques).

- Un membre souhaite savoir si la population a davantage été informée des plans du projet. Mme IKER lui répond que deux consultations citoyennes ont eu lieu mais que la population n'a pas été plus informée que la CLDR quant à l'évolution des plans.
- Un membre demande ce qui se passera en cas d'abandon du projet. Mme IKER lui répond que ces millions d'euros seront plutôt dispersés dans des projets dont les objectifs seront à coup sûr atteignables. Néanmoins, vu que toutes les études sont réalisées, le centre sera réaménagé, mais dans une moindre mesure. On ne pourra malheureusement pas déplacer l'Administration communale (prévue pour 100 personnes) dans le centre, mais une somme communale sera néanmoins prévue pour embellir les lieux et y renforcer la convivialité. À cette somme communale pourront sans doute encore se rajouter les subsides des Espaces Verts (DGO3) et d'Infrasports ; néanmoins les subsides du Développement rural (704 000 €) et de la Ministre V. DE BUE (150 000 €) ne seront plus alloués à la Commune à cet effet (le PCDR est arrivé à échéance et un nouveau projet ne pourra plus le concerner ; quant au subside de Mme DE BUE, son délai pour la réalisation des travaux sera dépassé). L'idée est donc de dépenser moins mais mieux afin d'honorer tout le travail réalisé jusqu'ici concernant la revalorisation du centre d'Esneux. Mme IKER lance quelques idées consistant à retravailler à moindres frais les espaces existants pour les améliorer (transats de repos/zone de lecture, parking sécurisé pour vélos ; réaménagement du jardin des Tuileries le long de la voie de chemin de fer, ainsi que de l'espace de la plaine de jeux actuelle, etc.).

Plusieurs membres suggèrent à leur tour les réaménagements suivants : l'élargissement des trottoirs de la rue commerçante via la suppression des places de parking prévues devant les commerces et l'unique maintien de deux places pour PMR (idée néanmoins contestée car ira certainement à l'encontre du souhait des commerçants de pouvoir disposer de places devant chez eux pour leurs clients), ou encore

l'élargissement du cheminement RAVeL le long de l'Ourthe via la création d'un encorbellement au-dessus de l'Ourthe, au moins au début du chemin (mais à priori très onéreux). Attention néanmoins aux voies hydrauliques : toute action doit être validée par la DGO 2.

Un dernier membre poursuit qu'il est indispensable si réaménagements de la place il y a, de préserver les places de parking (pour les riverains et commerçants comme pour les clients).

Au consensus, les membres de la CLDR s'accordent donc sur le fait que le dernier montant estimé pour la fiche-projet 1.2 (*Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux*) est démesuré par rapport aux objectifs initialement définis dans la fiche-projet du PCDR approuvé en 2007. Mme IKER poursuit que seul le Conseil communal sera à même de décider du devenir officiel de ce dernier projet PCDR en convention, et ce dès le mercredi suivant (18 décembre 2019).